

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2013

Numéro de version 19

Révision: 07.08.2013

* 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Phenol red Rapid

· **Code du produit:** 00511799(BT), 511790(BT), 4511790(BT), (4)511791(BT), (4)511792(BT), 511793(0), 511780/1/2(BT)

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Fournisseur :

Tintometer GmbH
Schleefstr. 8-12
DE-44287 Dortmund
Made in Germany
www.lovibond.com

phone: +49 (0) 231 945100
e-Mail: sales@tintometer.de

· Service chargé des renseignements :

e-mail: produktsicherheit@tintometer.de
Département "sécurité des produits"

· Contact pour les informations techniques:

Service Technique
e-mail: technik@tintometer.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Poison Center Berlin, Germany
phone: 0049-30 30686 790

* 2 Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié comme dangereuse selon le règlement CLP.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE néant

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:** Aucun danger particulier à mentionner.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

* 3 Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description :** Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.

· **Composants contribuant aux dangers:** néant

· **REACH - substances pré-enregistrées** Tous les éléments sont REACH pré-enregistré.

* 4 Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15 min). Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2013

Numéro de version 19

Révision: 07.08.2013

Nom du produit: Phenol red Rapid

(suite de la page 1)

- **après ingestion :**
Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
En cas d'ingestion en grande quantité:
etat maladiif
vomissement
dyspnée
 - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

* 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
 - **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
 - **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
 - **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.
-

* 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Eviter la formation de poussière
 - **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Recueillir par moyen mécanique.
Assurer une aération suffisante.
 - **6.4 Référence à d'autres sections** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
-

* 7 Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas combustible
 - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
 - **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Stocker à sec
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Le produit est hygroscopique
Protéger contre les effets de la lumière
 - **Température de stockage recommandée :** 20 °C +/- 5 °C
 - **Classe de stockage :** 13
 - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

* 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2013

Numéro de version 19

Révision: 07.08.2013

Nom du produit: Phenol red Rapid

(suite de la page 2)

- **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
 - **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - **Equipement de protection individuel** :
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène** :
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni inspirer
 - **Protection respiratoire** :
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
 - **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée** : Filtre P1
 - **Protection des mains** : Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
 - **Matériau des gants**
caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm
 - **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Temps de rupture: Level ≤ 1 (10 min)
 - **Protection des yeux** : Lunettes de protection.
 - **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.
-

9 Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Aspect:

· Forme :	Tablettes
· Couleur :	orange
· Odeur :	inodore

· valeur du pH (12,8 g/l) à 20 °C:	5,2
---	-----

· Point de fusion :	801 °C
----------------------------	--------

· Point d'ébullition :	1461 °C
-------------------------------	---------

· Point d'éclair :	non applicable
---------------------------	----------------

· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Le produit n'est pas inflammable.
--	-----------------------------------

· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
-------------------------------	--------------------------------

· Densité à 20 °C:	2,16 g/cm ³
---------------------------	------------------------

· Densité en vrac à 20 °C:	~ 1140 kg/m ³
-----------------------------------	--------------------------

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	358 g/l
--	---------

· Teneur en solvants : solvants organiques	0,0 %
---	-------

· Teneur en substances solides :	100,0 %
---	---------

· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
----------------------------------	--

*10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
 - **Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation
 - **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Matières incompatibles:**
métaux alcalins
--> Dégagement de forte chaleur
 - **Produits de décomposition dangereux:** voir paragraphe 5
-

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2013

Numéro de version 19

Révision: 07.08.2013

Nom du produit: Phenol red Rapid

(suite de la page 3)

* 11 Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **des yeux :** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
CAS-No. 7647-14-5:
Action mutagène bactérienne: test dAmes - négatif (IUCLD)

* 12 Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications :**
Les méthodes de détermination concernant la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux composés inorganiques.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** aucunes données disponibles
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 13 Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau (3 à 5 fois le volume) et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

· Catalogue européen des déchets

16 05 09	produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08
----------	--

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

* 14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|-------|
| · 14.1 No ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2013

Numéro de version 19

Révision: 07.08.2013

Nom du produit: Phenol red Rapid

(suite de la page 4)

· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin :	non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

*15 Informations réglementaires

- 15.4 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Prescriptions nationales :
 - Indications sur les restrictions de travail : non nécessaire
 - Classe de pollution des eaux :
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
 - Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
-

*16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 EC50: effective concentration, 50 percent (in vivo)
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

- **Sources.**

NTP (Programme National de Toxicologie)
 IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)
 GESTIS-Stoffdatenbank

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**
-

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2016

Numéro de version 9

Révision: 20.01.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** DPD No. 1 Rapid

· **Code du produit:**

00511311, (4)511310BT, (4)511311BT, (4)511312BT, 511313, 5113130, 511520BT, 511521BT, 511522BT, 00511319BT, 511314BT

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Fournisseur :**

Tintometer GmbH
Schleefstr. 8-12
DE-44287 Dortmund
Made in Germany
www.lovibond.com

phone: +49 (0) 231 945100
e-Mail: sales@tintometer.de

· **Service chargé des renseignements :**

e-mail: produktsicherheit@tintometer.de
Département "sécurité des produits"

· **Contact pour les informations techniques:**

Service Technique
e-mail: technik@tintometer.de

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Poison Center Berlin, Germany
phone: 0049-30 30686 790
Langues: anglais et en allemand

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié comme dangereuse selon le règlement CLP.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

· **Indications complémentaires:**

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

· **2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPvB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description :** Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 77-92-9	acide citrique	⚠ Eye Irrit. 2, H319	5-<10%
EINECS: 201-069-1			

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2016

Numéro de version 9

Révision: 20.01.2016

Nom du produit: DPD No. 1 Rapid

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min). Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion** :
Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

irritation

En cas d'ingestion en grande quantité:

Soif

état maladif

vomissement

douleurs abdominales

diarrhée

malaise général

troubles cardio-vasculaires

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction**: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone (CO)

Oxydes de soufre (SOx)

Azote oxydes (NOx)

Phosphore oxydes (PxOx)

Oxyde de dipotassium

Oxyde de sodium

5.3 Conseils aux pompiers

• Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

• Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

• Conseil pour les non-secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter la formation de poussière

• Conseil pour les secouristes: Équipement de protection : voir section 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir par moyen mécanique.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2016

Numéro de version 9

Révision: 20.01.2016

Nom du produit: DPD No. 1 Rapid

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - **Conseils pour une manipulation sans danger** : Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
 - **Mesures d'hygiène** :
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Stocker dans un endroit frais.
 - **Indications concernant le stockage commun** : Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
 - **Classe de stockage** : 13
 - **Autres indications sur les conditions de stockage** :
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre les effets de la lumière
Stocker à sec
Le produit est hygroscopique
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
 - **Température de stockage recommandée** : 20 °C +/- 5 °C (environ 68°F)
 - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
 - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
 - **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
 - **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - **Mesures d'ordre technique**:
Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir point 7.
 - **Équipement de protection individuel** :
 - **Protection respiratoire** :
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
 - **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée** : Filtre P1
 - **Protection des mains** :
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
 - **Matériau des gants**
caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm
 - **Temps de pénétration du matériau des gants**
Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - **Protection des yeux** :
Lunettes de protection
en cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière
 - **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.
 - **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2016

Numéro de version 9

Révision: 20.01.2016

Nom du produit: DPD No. 1 Rapid

(suite de la page 4)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
CAS: 77-92-9 acide citrique		
Oral	LD50	3000 mg/kg (rat) (IUCLID)
Dermique	LD50.	> 2000 mg/kg (rat) limit test: there were no deaths

· Effet primaire d'irritation :

· **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Informations sur les composants :

CAS 6283-63-2: Le DPD peut causer des allergies dermales.

L'acide citrique: Une seule goutte de 2% ou 5% en solution dans l'eau provoque une irritation faible ou nulle. Une solution de 0,5% est maintenue en contact avec les yeux provoque des lésions tissulaires irréversibles de la cornée.

Acide citrique causé une légère irritation lorsque 500 mg a été testé sur peau de lapin dans un essai de 24 heures. (CHEMINFO, Centre canadien d'hygiène et de sécurité)

CAS: 77-92-9 acide citrique		
Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : pas irritation)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin : fortes irritation)

· **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Informations sur les composants :

CAS 6283-63-2 (DPD): Sensibilisation possible chez les personnes prédisposées.

CAS: 77-92-9 acide citrique		
Sensibilisation	OECD 406	(cobaye : négatif) (EPA OPP 81-6: Guinea pig maximisation test)

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Informations sur les composants :		
CAS: 77-92-9 acide citrique		
OECD 471	(négatif)	(Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test)

· Indications toxicologiques complémentaires :

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :		
CAS: 77-92-9 acide citrique		
EC50	~ 120 mg/l	(Daphnia magna) (72 h) (IUCLID)
EC5	485 mg/l	(Entosiphon sulcatum) (72h) (MERCK)
LC50	440-760 mg/l/96h	(Leuciscus idus) (IUCLID)

· Toxicité sur les bactéries:

sulfate toxique > 2,5 g/l

CAS: 77-92-9 acide citrique		
EC5	> 10000 mg/l	(Pseudomonas putida) (16h (Lit.))

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2016

Numéro de version 9

Révision: 20.01.2016

Nom du produit: DPD No. 1 Rapid

(suite de la page 5)

Autres indications :

Toxique chez les poissons:
sulfate > 7 g/l

12.2 Persistance et dégradabilité
CAS: 77-92-9 acide citrique

OECD 301 B 97% / 28d (.) (CO2 Evolution Test)

OECD 302 B 98% / 2d (.) (Zahn-Wellens / EMPA Test)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pow = coefficient de partage octanol/eau

log Pow < 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.

CAS: 77-92-9 acide citrique

log Pow -1,72 (.) (20 °C, OECD 117)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

12.6 Autres effets néfastes

Les composés du phosphore et/ou de l'azote peuvent, en fonction de leur concentration, contribuer à l'eutrophisation des eaux de naturelles.

Pollution des eaux :

Mélange (réglementation allemande, Classification propre):

Catégorie de pollution des eaux 2: polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets

16 05 09 | produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

Emballages non nettoyés :
Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, RID, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.01.2016

Numéro de version 9

Révision: 20.01.2016

Nom du produit: DPD No. 1 Rapid

(suite de la page 6)

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Règlement (CE) No 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux :

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Indications sur les restrictions de travail :** non nécessaire
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Remarques pour formation.**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

- **Acronymes et abréviations:**

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
 STOT: specific target organ toxicity
 SE: single exposure
 RE: repeated exposure
 EC50: half maximal effective concentration
 IC50: half maximal inhibitory concentration
 NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

- **Sources.**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence. IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**